



VOYAGES.

—La frégate l'Artemise, commandée par M. le capitaine de vaisseau Laplace, qui était partie de Bombay au commencement du mois de février dernier, est arrivée à Mascate le 24 du même mois.

Cette ville, qui a été plusieurs fois prise et pillée alternativement par les Bédouins et par les troupes égyptiennes, était enfin restée au pouvoir de Méhémet-Ali, qui attachait un grand prix à cette nouvelle possession.

Par suite des troubles qui ont désolé cette contrée, les navires américains et anglais ne se montraient plus que rarement à Moka, qui naguère était très fréquenté par eux, et depuis longtemps on n'y avait pas vu de navires français.

M. Laplace estime cependant que nos armateurs trouveraient à se faire avantageusement, à Moka et dans les environs, de certains produits de nos manufactures, tels que les toiles de coton blanches et bleues, les draps communs, les articles de bijouterie, les horloges à musique et à personnages mouvants, les ornements avec des fleurs artificielles, etc.

Le spectacle de ces décombres eût été de nature à faire regretter à M. Laplace le temps qu'il avait employé à cette visite, s'il n'eût eu d'autre but que celui de satisfaire une vaine curiosité; mais il tenait à s'assurer si notre commerce, qui s'était jadis montré avec éclat dans ces contrées, ne pourrait pas y reparaître avec avantage.

Bender-Abassy n'est encore, il est vrai, qu'un lieu de transit où nos armateurs ne trouveraient aujourd'hui que très peu d'acheteurs; mais pour peu que les relations avec cette ville prennent de l'extension nos navires seront assurés d'y échanger avec avantage leurs chargements contre des productions de cette partie de l'Asie.

Cette fois, comme dans sa première relâche, M. Laplace n'a eu qu'à se féliciter des dispositions du fils de l'iman, et l'apparition de l'Artemise a contribué à rectifier les idées erronées qu'il défend de communications plus fréquentes on s'était formées de notre marine dans ces parages.

L'Artemise devait mettre à la voile le 12 mai pour Pondichéry, et n'y rester, ainsi qu'à Malra, que le temps nécessaire pour renouveler ses approvisionnements. Au milieu de juin, elle a dû se diriger vers les détroits, pour passer dans les mers de Chine.

ESPAGNE.

EXPOSÉ DES PARTIS EN ESPAGNE.

La guerre continue toujours dans la Péninsule, et malgré toutes les victoires annoncées avec tant d'empresse par les chrétiens et répétées si débonnairement par leurs amis de France, les carlistes ne cessent néanmoins de tenir ferme en Catalogne, en Aragon, dans le royaume de Valence, dans les provinces basques.

Il y a quelque temps que le gouvernement public a grand fracas le bulletin d'une victoire décisive remportée sur le fameux curé Mérida dans les montagnes de Soria. Sa bande avait été détruite entièrement, lui-même fait prisonnier, et les débris fanfaronnés et force coups d'encensoir. Ce n'était plus que la le lendemain, c'étaient les chrétiens au contraire, qui avaient été battus, le commandant tué, et Mérida, vainqueur, était aux portes de Segovie.

Après de telles expériences, on ne saurait se tenir trop sur ses gardes ni recevoir avec trop de circonspection les nouvelles que chaque matin fait écho. L'enlèvement et l'exagération sont la langue officielle de ce parti, et j'ai lu un bulletin, pompeux jusqu'à l'hyperbole, pour une affaire où l'armée constitutionnelle avait pris aux carlistes un shako, deux fusils et un havresac.

Un prince proscrit de ses états y rentre furtivement, accompagné seulement d'un Français fidèle à un roi sans royaume encore, sans trésors, sans alliances; en arrivant dans sa patrie il frappe l'héroïque terre d'Espagne avec son royal bâton de voyageur, et de cette foule que l'on prétend être si indifférente, il sort cent mille volontaires qui se répandent sur toute la surface de la Péninsule pour proclamer Charles V. Ce prince était parti de Londres, non pas avec 200 millions, mais avec une modeste lettre de change de 7,500 fr. qu'il écorça encore à son passage à Paris, en faisant quelques achats de décorations pour Zumalacarrégu et d'autres fidèles serviteurs.

Le gouvernement de Madrid est sans un sou et sans espoir d'en avoir, dit-il y a quelques jours un journal de Bayonne. S'il y a exagération dans cette assertion, elle ne vient pas, cette fois, de notre part.

Les soldats de Charles V ont reçu la paie du mois de juin; on a payé l'arrière à quelques personnes qui avaient bien voulu faire des avances, et on fabri-

que dans les provinces basques une quantité énorme de fusils. Cabrera a envoyé deux officiers au quartier royal pour demander où il pourrait se procurer 30,000 fusils, vu qu'il y avait à sa disposition un pareil nombre d'hommes à armer.

Le major-général carliste étant accouru avec cinq ou six bataillons, un escadron et quatre pièces d'artillerie pour dégager Penacerrada, le général Espartero l'attaqua vivement; mais les Basques se battirent comme des lions, selon l'expression d'un vieux général; et si l'avantage, d'après l'axiome de guerre, resta au généralissime chrétien, il lui coûta si cher que les habitants de Vittoria furent douloureusement affectés et effrayés en voyant rentrer dans leurs murs un si grand nombre de blessés de l'armée victorieuse.

Le général Maroto passait parmi ses collègues à l'armée espagnole qui guerroiyait en Amérique, pour pousser la bravoure jusqu'à l'audace. Espartero qui a fait cette guerre d'outre mer avec lui, est également très brave personnellement; mais, comme général en chef, il n'est point hardi, et sa timidité naturelle va s'accroître en présence du général qui vaincra sans doute à l'armée royale l'impétuosité de son caractère.

Depuis la mort de Zumalacarrégu, les carlistes ont toujours été commandés avec circonspection; on n'a pas assez compté sur leur élan, leur entraînement, on n'a nullement à craindre tous les inconvénients attachés à la première. Si Marie-Christine, par suite d'une grande défaite de son lieutenant de l'armée du nord, était contrainte à quitter Madrid, tout serait perdu pour elle.

—Nous lisons dans un journal belge: "On est bien loin de soupçonner la puissance des ressources secrètes accumulées en Angleterre, dans les arsenaux de l'Amérique, pour un cas de guerre. Ce sont des bateaux sous-marins, des torpilles perfectionnées, des pompes qui lancent une pluie de feu sur les voiles ennemies sans que le canon puisse entamer le bateau à vapeur qui lui vomit, des fusées aquatiques à la congève qui vont de loin se ficher dans les flancs d'un navire, un moyen analogue à celui avec lequel on a fait de si merveilleux sauts un vaisseau sombré dans la Tamise, une foule d'inventions meurtrières que le gouvernement anglais achète de temps en temps, sans mot dire, en étouffant sous l'or la voix des inventeurs."

LE COMTE DE VILLEMER.

ANGLETERRE.

—C'est M. Pascalis, député et chef de division au ministère de la justice, qui remplace, en qualité d'avocat général à la cour de cassation, M. Nicod.

—Le prince de Joinville est arrivé le 17 au château de Neuilly.

—M. Stanislas Julien, de l'Institut, vient de recevoir deux corps complets de caractères chinois, formant ensemble 85,000 types mobiles, que MM. les directeurs des missions étrangères ont bien voulu lui faire graver à ses frais dans l'intérieur de la Chine, à cinq cents lieues de Canton.

FRANCE.

—Cet événement a donné lieu aux excès les plus déplorables, dans les premiers jours, de la part des Arabes et même des soldats envoyés pour sauver et surveiller. Méhémet-Ali a fait partir hier Husseinbey pour le Caire; il est muni de pouvoirs discrétionnaires. On espère que sa présence arrêtera le cours de ces désastres.

—Le 11 mars dernier, le palonnier d'une Favrite, en passant près du carrefour de Bussy, ayant atteint un nommé Blanc qui marchait paisiblement sur le trottoir, la renversa et estropia.

—Le tribunal correctionnel, reconnaissant l'imprudence du cocher, l'a condamné à 50 francs d'amende, et condamné l'administration des Favorites à payer à titre de dommages-intérêts à M. Blanc une somme de 600 francs, et à lui servir 1200 francs de rente viagère dont le capital serait placé sur le grand-livre en rentes 3 pour cent.

—On lit dans un journal: "Il n'y a, dans toute l'étendue de ce royaume, que deux établissements consacrés au soulagement des aveugles indigents, et tous deux à Paris: c'est l'Asile des Quinze-Vingts et l'Institut des Jeunes-Aveugles. Le premier rend de grands services à cette classe d'être; mais il pourrait devenir bien plus utile. En 1835, l'Asile faisait à 500 aveugles de Paris, ou des départements, des pensions de 100, 150 et 200 francs, dont le montant effectuait une dépense totale de 80,000 fr. Sur les quinze-vingts, ou 300 aveugles internes, 83 usaient de la faculté qui leur est laissée d'échanger les avantages de l'habitation pour une pension de 250 francs; ces 83 pensions formaient une somme de 20,750 francs. Or, les revenus s'élevaient à cette somme 316,825 francs. Si l'on déduit de cette somme 160,000 francs, il reste une somme de 156,825 francs pour l'entretien de 217 aveugles qui habitent l'Asile, à raison de 1,000 francs environ par chacun.

—On lit dans le même journal: "Au moment où tous les navires composant la flotte égyptienne appareillaient, un contre-ordre a été donné, et ils sont presque tous restés ancrés dans le port d'Alexandrie, à l'exception de deux vaisseaux et de deux frégates qui se sont rendus en Candie. On assure que ce contre-ordre a été la conséquence des instructions particulières que les consuls de France et d'Angleterre ont reçues de leurs gouvernements, et qu'ils ont fait connaître au pacha.

—La peste n'a point encore complètement disparu, plusieurs Européens de la classe pauvre viennent encore d'en être victimes.

—La place d'Alexandrie marche de jour en jour à une situation plus ruineuse. La persistance du vice-roi à ne pas vendre ses cotons suspend toute activité; car les cotons sont presque l'unique aliment d'affaires pour l'Égypte. Le dégoût, le mécontentement est général dans toutes les classes. Les négociants perdent des sommes considérables par l'attente indéfinie de leurs navires. Il y a un

tous les deux ans et 15 cent. pour chaque enfant, quand il est marié. Il est évident qu'il pourrait être bien mieux nourri à moindre prix en province, où les établissements admettraient sur-le-champ, sans accroissement de dépense, un bien plus grand nombre d'infortunés.

—Estella, dans la province de Navarre, a une population de 1312 vecinos, 6,000 habitants. C'est là, en quelque sorte, le siège du gouvernement royal et où se tiennent les tribunaux des provinces du nord. La ville, qui a été fortifiée par les chrétiens, dès le commencement de la guerre, est située sur les bords de l'Egan, et dominée par des rochers gigantesques et à pic.

—Ces bruits sont confirmés par cette circonstance que plusieurs officiers de l'état-major ont été envoyés dans la direction des frontières de la Bucovine et de la Moldavie. Cette dislocation coïnciderait, dit-on, avec la nouvelle consignée dans des lettres de commerce d'Odessa, de Cracovie et de Breslau, qu'il se concentre à Odessa un corps d'armée sous les ordres du comte de Voronoff.

ALLEMAGNE.

BRUNN, 11 juillet.—Le 8 de ce mois, un officier-supérieur, expédié en courrier par l'ambassadeur de Russie à Londres, a passé par notre ville. Il allait en toute hâte rejoindre l'empereur en Silésie. Un officier qui se trouvait à Varsovie pendant le séjour qu'y a fait récemment l'empereur rapporte qu'une partie de l'armée stationnée en Pologne attendait journellement l'ordre de se mettre en marche vers Samok et Waldzimir. Elle serait destinée à remplacer des divisions qui seraient dirigées de Novogrod sur Staro-Constantinovo et Caminiez.

—L'incendie s'est allumée sur le haut d'une terrasse et on peut déjà assurer qu'il a occasionné le malheur d'un millier de personnes, et d'une centaine des premières maisons commerciales de l'Europe et du Levant. Plus de deux cents édifices se sont écroulés de fond en comble, devenus la proie des flammes, et il y en a autant qui presque entièrement dévastés auraient également disparu, si les mesures prises par le gouvernement pour maîtriser et resserrer le feu n'étaient venues les sauver d'une destruction complète.

—L'incendie de notre ville est extrêmement affligeant. Le feu qui avait paru s'affaiblir hier soir a repris avec plus de vigueur, et, ce qui est pis, il a éclaté sur plusieurs points du Caire; ce qui nous autorise à croire que la dissémination de l'incendie peut être attribuée aux marchandises transportées dans lesquelles se trouvaient des matières demi-allumées. Sous prétexte d'éteindre le feu, les troupes ont pillé plusieurs maisons; on a entendu des cris séditieux; mais nous ne pouvons allumer ces deux feux.

EGYPTE.

—Le Gardé National de Marseille, publie les détails suivants sur l'incendie du Caire: "Le 21 au soir le feu s'est déclaré au Caire, à la chapelle catholique, et s'est immédiatement communiqué aux maisons voisines. Des secours ont été réclamés au gouverneur Kabbib-Effendi, qui d'abord les a différés et n'en a fourni que d'insuffisants. Le peu d'hommes envoyés pour éteindre le feu se sont livrés au pillage, quelques-uns même attisaient l'incendie, qui bientôt s'est étendu et a consumé deux rues entières, dont une fait partie du quartier franc. Le 22 au soir, l'incendie était considéré comme touchant à sa fin, lorsque le feu s'est déclaré à la fois sur deux points voisins du premier. Le peuple semblait se réjouir de ce spectacle comme d'une vengeance; le sourire sinistre qu'il portait sur les lèvres jeta l'épouvante parmi la population européenne. Le quartier franc et les alentours ne présentent plus qu'un foyer immense.

—Cet événement a donné lieu aux excès les plus déplorables, dans les premiers jours, de la part des Arabes et même des soldats envoyés pour sauver et surveiller. Méhémet-Ali a fait partir hier Husseinbey pour le Caire; il est muni de pouvoirs discrétionnaires. On espère que sa présence arrêtera le cours de ces désastres.

—Le 11 mars dernier, le palonnier d'une Favrite, en passant près du carrefour de Bussy, ayant atteint un nommé Blanc qui marchait paisiblement sur le trottoir, la renversa et estropia.

—Le tribunal correctionnel, reconnaissant l'imprudence du cocher, l'a condamné à 50 francs d'amende, et condamné l'administration des Favorites à payer à titre de dommages-intérêts à M. Blanc une somme de 600 francs, et à lui servir 1200 francs de rente viagère dont le capital serait placé sur le grand-livre en rentes 3 pour cent.

—On lit dans un journal: "Il n'y a, dans toute l'étendue de ce royaume, que deux établissements consacrés au soulagement des aveugles indigents, et tous deux à Paris: c'est l'Asile des Quinze-Vingts et l'Institut des Jeunes-Aveugles. Le premier rend de grands services à cette classe d'être; mais il pourrait devenir bien plus utile. En 1835, l'Asile faisait à 500 aveugles de Paris, ou des départements, des pensions de 100, 150 et 200 francs, dont le montant effectuait une dépense totale de 80,000 fr. Sur les quinze-vingts, ou 300 aveugles internes, 83 usaient de la faculté qui leur est laissée d'échanger les avantages de l'habitation pour une pension de 250 francs; ces 83 pensions formaient une somme de 20,750 francs. Or, les revenus s'élevaient à cette somme 316,825 francs. Si l'on déduit de cette somme 160,000 francs, il reste une somme de 156,825 francs pour l'entretien de 217 aveugles qui habitent l'Asile, à raison de 1,000 francs environ par chacun.

—On lit dans le même journal: "Au moment où tous les navires composant la flotte égyptienne appareillaient, un contre-ordre a été donné, et ils sont presque tous restés ancrés dans le port d'Alexandrie, à l'exception de deux vaisseaux et de deux frégates qui se sont rendus en Candie. On assure que ce contre-ordre a été la conséquence des instructions particulières que les consuls de France et d'Angleterre ont reçues de leurs gouvernements, et qu'ils ont fait connaître au pacha.

—La peste n'a point encore complètement disparu, plusieurs Européens de la classe pauvre viennent encore d'en être victimes.

—La place d'Alexandrie marche de jour en jour à une situation plus ruineuse. La persistance du vice-roi à ne pas vendre ses cotons suspend toute activité; car les cotons sont presque l'unique aliment d'affaires pour l'Égypte. Le dégoût, le mécontentement est général dans toutes les classes. Les négociants perdent des sommes considérables par l'attente indéfinie de leurs navires. Il y a un

grand nombre de bâtiments qui attendent depuis longtemps; car on croit qu'à chaque arrivée des paquebots le pacha ouvrira les ventes; mais cette juste attente est toujours trompée.

—Cet événement a donné lieu aux excès les plus déplorables, dans les premiers jours, de la part des Arabes et même des soldats envoyés pour sauver et surveiller. Méhémet-Ali a fait partir hier Husseinbey pour le Caire; il est muni de pouvoirs discrétionnaires. On espère que sa présence arrêtera le cours de ces désastres.

—Le 11 mars dernier, le palonnier d'une Favrite, en passant près du carrefour de Bussy, ayant atteint un nommé Blanc qui marchait paisiblement sur le trottoir, la renversa et estropia.

—Le tribunal correctionnel, reconnaissant l'imprudence du cocher, l'a condamné à 50 francs d'amende, et condamné l'administration des Favorites à payer à titre de dommages-intérêts à M. Blanc une somme de 600 francs, et à lui servir 1200 francs de rente viagère dont le capital serait placé sur le grand-livre en rentes 3 pour cent.

—On lit dans un journal: "Il n'y a, dans toute l'étendue de ce royaume, que deux établissements consacrés au soulagement des aveugles indigents, et tous deux à Paris: c'est l'Asile des Quinze-Vingts et l'Institut des Jeunes-Aveugles. Le premier rend de grands services à cette classe d'être; mais il pourrait devenir bien plus utile. En 1835, l'Asile faisait à 500 aveugles de Paris, ou des départements, des pensions de 100, 150 et 200 francs, dont le montant effectuait une dépense totale de 80,000 fr. Sur les quinze-vingts, ou 300 aveugles internes, 83 usaient de la faculté qui leur est laissée d'échanger les avantages de l'habitation pour une pension de 250 francs; ces 83 pensions formaient une somme de 20,750 francs. Or, les revenus s'élevaient à cette somme 316,825 francs. Si l'on déduit de cette somme 160,000 francs, il reste une somme de 156,825 francs pour l'entretien de 217 aveugles qui habitent l'Asile, à raison de 1,000 francs environ par chacun.

—On lit dans le même journal: "Au moment où tous les navires composant la flotte égyptienne appareillaient, un contre-ordre a été donné, et ils sont presque tous restés ancrés dans le port d'Alexandrie, à l'exception de deux vaisseaux et de deux frégates qui se sont rendus en Candie. On assure que ce contre-ordre a été la conséquence des instructions particulières que les consuls de France et d'Angleterre ont reçues de leurs gouvernements, et qu'ils ont fait connaître au pacha.

—La peste n'a point encore complètement disparu, plusieurs Européens de la classe pauvre viennent encore d'en être victimes.

—La place d'Alexandrie marche de jour en jour à une situation plus ruineuse. La persistance du vice-roi à ne pas vendre ses cotons suspend toute activité; car les cotons sont presque l'unique aliment d'affaires pour l'Égypte. Le dégoût, le mécontentement est général dans toutes les classes. Les négociants perdent des sommes considérables par l'attente indéfinie de leurs navires. Il y a un

—On lit dans le même journal: "Au moment où tous les navires composant la flotte égyptienne appareillaient, un contre-ordre a été donné, et ils sont presque tous restés ancrés dans le port d'Alexandrie, à l'exception de deux vaisseaux et de deux frégates qui se sont rendus en Candie. On assure que ce contre-ordre a été la conséquence des instructions particulières que les consuls de France et d'Angleterre ont reçues de leurs gouvernements, et qu'ils ont fait connaître au pacha.

—La peste n'a point encore complètement disparu, plusieurs Européens de la classe pauvre viennent encore d'en être victimes.

—La place d'Alexandrie marche de jour en jour à une situation plus ruineuse. La persistance du vice-roi à ne pas vendre ses cotons suspend toute activité; car les cotons sont presque l'unique aliment d'affaires pour l'Égypte. Le dégoût, le mécontentement est général dans toutes les classes. Les négociants perdent des sommes considérables par l'attente indéfinie de leurs navires. Il y a un

—On lit dans le même journal: "Au moment où tous les navires composant la flotte égyptienne appareillaient, un contre-ordre a été donné, et ils sont presque tous restés ancrés dans le port d'Alexandrie, à l'exception de deux vaisseaux et de deux frégates qui se sont rendus en Candie. On assure que ce contre-ordre a été la conséquence des instructions particulières que les consuls de France et d'Angleterre ont reçues de leurs gouvernements, et qu'ils ont fait connaître au pacha.

—La peste n'a point encore complètement disparu, plusieurs Européens de la classe pauvre viennent encore d'en être victimes.

—La place d'Alexandrie marche de jour en jour à une situation plus ruineuse. La persistance du vice-roi à ne pas vendre ses cotons suspend toute activité; car les cotons sont presque l'unique aliment d'affaires pour l'Égypte. Le dégoût, le mécontentement est général dans toutes les classes. Les négociants perdent des sommes considérables par l'attente indéfinie de leurs navires. Il y a un

—On lit dans le même journal: "Au moment où tous les navires composant la flotte égyptienne appareillaient, un contre-ordre a été donné, et ils sont presque tous restés ancrés dans le port d'Alexandrie, à l'exception de deux vaisseaux et de deux frégates qui se sont rendus en Candie. On assure que ce contre-ordre a été la conséquence des instructions particulières que les consuls de France et d'Angleterre ont reçues de leurs gouvernements, et qu'ils ont fait connaître au pacha.

—La peste n'a point encore complètement disparu, plusieurs Européens de la classe pauvre viennent encore d'en être victimes.

—La place d'Alexandrie marche de jour en jour à une situation plus ruineuse. La persistance du vice-roi à ne pas vendre ses cotons suspend toute activité; car les cotons sont presque l'unique aliment d'affaires pour l'Égypte. Le dégoût, le mécontentement est général dans toutes les classes. Les négociants perdent des sommes considérables par l'attente indéfinie de leurs navires. Il y a un

QUEBEC: SAMEDI, 8 SEPTEMBRE, 1883.

NOUVELLES D'EUROPE PAR LE FLEUVE.

Un journal de Greenock du 30 juillet, reçu par le navire Canada, arrivé aujourd'hui, contient des avis de Londres du 28 juillet.

Les projets de lois pour régler les dîmes en Irlande, pour soulager les pauvres dans le même pays, et pour y établir des municipalités, avaient passé à la chambre des communes et étaient en discussion à la chambre des lords, où elles éprouvaient peu d'opposition. La loi des dîmes avait aussi passé, et la session du parlement tirait à sa fin; il avait adopté presque toutes les mesures du gouvernement, malgré la division des partis.

Le duc de Wellington allait faire un tour sur le continent.

On disait que le duc de Richmond devait remplacer lord Minto dans le ministère.

La chambre des communes a voté trente mille livres sterling pour l'instruction des nègres dans les îles d'Amérique.

Le temps était peu favorable aux récoltes dans

les trois Royaumes et le prix des grains avait haussé.

La proclamation d'amnistie de lord DURHAM, du 28 juin, a été publiée à Londres le 28 juillet.

Nous avons reçu par le British America, cette après-midi, les journaux de Montréal d'hier, et ceux de Kingston et de New-York de mardi dernier. Ils ne donnent point de nouvelles. Le Liverpool, paquebot à vapeur, devait partir de Liverpool pour New-York le 24 août, de sorte que nous pouvons attendre des nouvelles par lui jusqu'à cette date vers le milieu de la semaine prochaine.

[CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE.]

Montréal, jeudi soir, 8 septembre.

Nous n'avons pas de journaux du Haut-Canada aujourd'hui, et je n'ai pas appris qu'il y eût rien de nouveau.

Les diligences du Haut-Canada ne sont arrivées hier au soir qu'après le départ du bateau à vapeur pour Québec. Les voyageurs n'ont apporté aucune nouvelle, si ce n'est qu'il a été sursis jusqu'au 1er octobre à l'exécution des condamnés de Niagara.

La cour criminelle a été occupée aujourd'hui du procès des meurtriers de Chartrand. Plusieurs des jurés appelés ont été récusés par les prisonniers, d'autres par les officiers de la couronne. Le jury est composé de canadiens. A cinq heures et demie, l'audition du ministère public et des témoins de la couronne n'était pas encore terminée, et la cour s'est ajournée à demain matin. M. Le procureur-général était assisté de M. le solliciteur-général et de M. Driscoll, conseil de la Reine.

M. D. A. Laberge, avocat, a été envoyé en prison ce matin pour mépris de la cour.

Montréal, vendredi après-midi, 7 sept.

Le procès des meurtriers de Chartrand a été repris ce matin. Sur les quarante-deux témoins de la couronne il en restait dix-huit à examiner. On pensait ce matin que le procès ne finirait pas aujourd'hui, les prisonniers ayant eu environ dix-huit témoins à faire entendre.

Il n'y a point de nouvelles intéressantes du Haut-Canada. Le lord évêque de Montréal est arrivé à Hamilton le 29 du mois dernier. Il a confirmé le lendemain à Ancaster, et le 1er septembre il devait confirmer à Hamilton.

Vendredi soir.

Dans la cause de la couronne contre les meurtriers de Chartrand, le jury s'est retiré à quatre heures et demie, et après une délibération d'une heure environ, il a rapporté en cour un verdict d'acquiescement. On ne dit que la preuve de la culpabilité des prisonniers était concluante.

Un autre correspondant nous écrit à la même date :

Je ne puis laisser partir le bateau sans vous informer que le jury, dans l'affaire des meurtriers de Chartrand, à la face des preuves de culpabilité les plus claires, et contrairement aux instructions du juge, a déclaré tous les prisonniers "NON COTABLES." J'étais à la cour, et les prisonniers ont paru prendre le verdict comme une chose qui allait sans dire : ils n'ont manifesté ni anxiété ni joie. Je n'ai pas besoin d'ajouter que l'indignation publique est à son comble.

On lit dans un journal de New-York :

Un monsieur qui arrive de l'ouest dit que des forêts de chêne ont été tuées par la crue des eaux des lacs. On a trouvé, en coupant quelques arbres, qu'ils étaient âgés de cent-quarante ans, ce qui prouve que pendant cette longue période les eaux n'avaient jamais été aussi hautes qu'elles sont à présent. La cataracte de Niagara a gagné une grandiose, mais bien des champs cultivés ne se retrouvent plus que sous l'eau, et des terrains de ville qui avaient coûté des milliers de piastres sont également submergés. Des habitations, des granges, etc., paraissent au milieu des eaux, et les clôtures qui divisaient des fermes, ne divisent maintenant que des plaines liquides. La crue s'est opérée régulièrement pendant sept années, et irrégulièrement pendant sept autres. Un journal de Buffalo dit cependant que depuis deux ou trois mois les eaux ont baissé de quelques pouces, ce qui est probablement dû à la grande évaporation produite par la chaleur. Le lac Erie est aujourd'hui plus haut d'environ quatre pieds, et le lac Ontario d'environ six pieds et demi, qu'en 1825.

Les journaux du Haut-Canada disent que le capitaine CHRISTIE, de Port-Dalhousie (Haut-Canada), qui avait été dernièrement arrêté à Buffalo comme ayant participé à la destruction du bateau à vapeur la Caroline, a été remis en liberté et est revenu chez lui.

On lit dans le Patriot, journal de Toronto :

Nous apprenons qu'il vient d'être expédié au bureau du secrétaire de cette province des lettres patentes accordant sa grâce absolue et sans conditions à Thomas Jefferson Sutherland, actuellement détenu à Québec.

Il paraît que l'individu qu'on a trouvé mort sur le chemin de Sainte-Foi, près de chez M. Layfield, mercredi matin, n'appartenait pas à l'espèce humaine, mais à l'espèce chevaline. Un des limons d'une voiture qui venait dans une direction opposée et qui courait une course avec une autre voiture sur le chemin, l'avait frappé au poitrail et tué raide.

Un étudiant du Collège du Roi à Frédérickton (Nouveau-Brunswick) écrit à un monsieur de Québec, en date du 27 août :

Je viens de faire une tournée géologique et botanique dans cette province et la Nouvelle-Ecosse, avec le docteur Robb, du Collège du Roi, et j'ai eu beaucoup de plaisir à observer les vastes ressources que ces contrées possèdent et qu'elles posséderont même après qu'elles auront été dépouillées de leur bois de construction. Elles abondent en bassins houillers, en mines de cuivre, en riche minerai de fer, avec du gypse, du calcaire, etc., etc. Le Grand-Lac est le seul endroit dans la province du Nouveau-Brunswick où la houille soit exploitée d'une manière un peu étendue; on l'exporte de là aux Etats-Unis. A Picton dans la Nouvelle-Ecosse, et au Cap-Breton, la houille s'exploite en grand et s'écoule avec rapidité, étant d'une qualité très estimée pour les manufactures. Le bassin houiller du Cap-Breton abonde en fossiles organiques du caractère le plus intéressant. La dent et le fémur d'un mastodonte, qu'on y a trouvés il y a quelques temps, sont au musée de l'Institut des Artisans à Halifax. Le fémur (os de la cuisse) a 43 pouces de long, et la dent 17 pouces. Les débris fossiles de plantes tropicales qu'on trouve aussi en cet endroit le rendent très intéressant pour le géologue.

Un lieu nommé the Joggins, et qui est partie dans la Nouvelle-Ecosse et partie dans le Nouveau-Brunswick, n'est pas moins remarquable par les fossiles qu'il renferme. C'est une portion de la côte au fond de la baie de Fundy, connue dans le monde commercial par une espèce de grès fin qui y abonde et dont on fait des meules de moulin. Dans la falaise, qui a plus de cent pieds de hauteur, nous avons découvert de gros arbres pétrifiés, et en grand nombre, perpendiculairement debout. Les gelées et les pluies du printemps, aidées par l'effort des vagues dont la côte est constamment battue, font ébouler

dans cette saison des masses énormes de la falaise, qui révèlent des arbres pétrifiés dans l'état de conservation le plus parfait, et jonchent le rivage de spécimens curieux de plantes tropicales. Le docteur Robb a recueilli de nombreux spécimens botaniques d'une grande beauté, parmi lesquels il y en a un bien qui était tout nouveau pour lui, et que nous peu de connaissances en botanique me prive du plaisir de décrire.

M. L'ÉDITEUR, Voulez-vous avoir la bonté d'insérer dans votre feuille le paragraphe suivant, extrait de l'Ami du Peuple :

"Pain.—Que lord DURHAM nous pardonne de lui répéter encore que le meilleur moyen de se rendre populaire à Montréal, est de passer immédiatement une loi pour donner aux magistrats le contrôle sur les boulangers, dont le monopole est vraiment porté à un excès trop éminent."

J'espère, M. l'Éditeur, que Son Excellence le Gouverneur Général ne tardera pas à sanctionner une loi, non seulement pour Montréal, mais aussi pour Québec, qui a aussi grandement besoin d'une loi semblable. Autrefois, Messieurs les magistrats taxaient le prix du pain tous les lundis, suivant le prix de la farine; à présent ce sont les boulangers eux-mêmes qui se taxent, et vous devez croire que ces Messieurs ne sont jamais pressés de faire une baisse sur le prix du pain. Comme l'Ami du Peuple, j'espère que Son Excellence ne tardera pas à faire une loi pour que Messieurs les boulangers soient taxés par des personnes qui ne soient point intéressées dans ce métier. Car je crois que si ce monopole continue encore longtemps, la classe ouvrière ne gagnera pas assez pour se procurer du pain.

ANTI-MONOPOLE. St. Roch, 8 septembre, 1838.

Remède pour la piqûre d'une abeille ou d'une guêpe.—On lit dans un journal de Liverpool :

Étant à la campagne, il y a quelques jours, nous fûmes témoin de l'efficacité du remède pour la piqûre d'une guêpe, indiqué dans un de nos derniers numéros. Un jeune enfant, qui avait été piqué d'une manière à lui causer de grandes souffrances, fut guéri instantanément par l'application d'un oignon sur la partie affectée. Ce remède aussi simple qu'efficace devrait être généralement connu, et nous garantissons le fait ci-dessus.

(Extrait de la Gazette Officielle.)

BUREAU DU SECRÉTAIRE DE LA PROVINCE. Québec, 5 septembre 1838.

Il a plu à Son Excellence le gouverneur général de révoquer la commission donnée au citoyen St-Louis, en la cité de Québec, dans la province du Haut-Canada, le premier jour de juillet 1836, nommant John McCuaig, Antoine Lantier et William Duckett, échevins, commissaires pour la décision sommaire des petites causes dans la paroisse de St-Polycarpe, dans le comté de Vaudreuil, en la dite province, et il lui a plu de nommer John McCuaig, William Duckett et Thomas Bennett, échevins, commissaires pour la décision sommaire des petites causes dans la dite paroisse de St-Polycarpe, sous l'Acte 6e Guil. IV, cap. 17.

Et il a en outre plu à Son Excellence le gouverneur général de faire les nominations suivantes, savoir : Joseph O. Easton et Andrew A. Andrews, échevins, pour être commissaires pour la décision sommaire des petites causes, dans la paroisse de Ste-Thérèse de Blainville, dans le comté de Terrebonne, en la dite province, sous l'Acte 6e Guil. IV, cap. 17.

Henri Aubertin, gentilhomme, pour être notaire public, en la dite province.

DECÈS. Le 8 du courant, âgé de 40 ans, après une courte maladie, Sophie Julie, fille de Jean Langvin, échevin, de cette ville.

Mercredi dernier, Maria, deuxième fille de feu M. C. J. R. Ardouin, âgée de 19 ans et 11 mois.

A VENDRE, A ST-LEON, district des Trois-Rivières, et près de l'église du lieu; 1° Une TERRE de 2 arpents sur 20, dont un arpent est distrait pour un emplacement qui aboutit au chemin de fer; 2° Une autre terre de 2 arpents sur 20, située en l'île de la Grand-rivière; 3° Deux autres lots de terre et un emplacement situé près de l'église.

Pour plus amples informations, s'adresser à M. Lebourdais, curé de la Rivière-du-Loup, le 4 septembre 1838.

A VENDRE, un LOPIN DE TERRE situé en la paroisse de l'Islet de Bonsecours, au 1er rang, contenant huit perches et douze pieds de front sur le fleuve, entre Pierre Fortin et Charles Fortin, sur le profond de la fleuve qui fut terrain de Gabriel Fortin. Il sera donné au plus offrant. S'adresser à JEAN-BAPTISTE LAMBERT, cultivateur, à St-Antoine, le 25 août 1838.

A LOUER, POUR UN NOMBRE D'ANNÉES, ENVIRON TROIS CENTS ACRES DE TERRE dans le meilleur état de culture, dans le voisinage de Québec, dont il sera livré possession immédiatement. S'adresser à CH. SMITH, Québec, 27 juillet 1838.

A LOUER, LE MAGASIN, LES HANGARS ET L'HABITATION ici-devant occupés par M. JOHN MCNIDER, rue de la S-brique, un des meilleurs postes de la ville pour un commerce général. Pour informations s'adresser à G. H. PARKE, Québec, 19 mai 1838.

A LOUER, EN PREMIER MAISON PROCHAIN, LE MAGASIN et autres dépendances spacieuses occupées depuis 10 ans dans la maison du sous-sénéchal, Haute-ville de Québec, rue St-Jean, d'hord par M. Lacroix et Garant et ensuite par M. Garant seul, comme magasin et boutique de manœuvres. S'adresser à ED. CARON, Québec, 27 décembre 1837.

A LOUER, POUR UN HOTEL ou un ÉTABLISSEMENT D'ÉPICERIE, cette MAISON spacieuse et dépendances, au bout de la rue Saint-Antoine, faisant face au lieu de débarquement des bateaux à vapeur. S'adresser à J. JONES, junior, Québec, 9 mai 1838.

PROPRIÉTAIRE DE PRIX A VENDRE, UNE MAISON de pierre, au Cul-de-Sac, près du quai du Roi; elle a récemment été mise dans un état complet de réparation; elle a été et est encore occupée par un très-bon locataire. On donnera un titre sûr, et des termes et conditions tels que l'acquisition en sera un placement avantageux de capital. Ed. GLACKEMEYER, N. P., Québec, 30 mars 1838.

A LOUER, Le bout de l'est du grand hangar bien sur le quai d'Atkinson, rue Saint-Jacques, propre à l'emmagasinage des grains, avec des bureaux. —A USSI.— La maison, hangars et voutes étendues, rue St-Pierre, ci-devant occupés par M. R. F. Matland & Co., avec plusieurs appentis et petits hangars détachés sur le quai derrière. La maison n. 26, rue Saut-au-Matelot. S'adresser à Wm PHILLIPS, Ancienne Douane, Québec, 16 mars 1838.

A LOUER, LA GRANDE MAISON ROUGE, au faubourg St-Jean, rue St-George, pour le 1er mai prochain. S'adresser à THS. LE VALLEE, Québec, 10 février 1838.

AVIS est donné à ceux qui doivent à la succession de feu AMBROISE LAFFRÈRE DIT AUGÉ, en son vivant pilote et gardien des phares du Richelieu, ou à qui il est dû de la dite succession, de régler d'ici au 1er janvier prochain, avec le sousigné exécuteur testamentaire du défunt, Ed. FAUCHER, Procureur, curé de Lotbinière, Lotbinière, 1er septembre 1838.

TOUS ceux qui ont la succession de feu M. LOUIS JUCHÈREAU DUCHESNAY, échevin, sont priés d'envoyer leurs comptes chez monsieur LELIÈVE, notaire, à l'adresse du sousigné, et ceux qui doivent à cette succession sont instamment priés de payer à cette adresse. ANT. J. DUCHESNAY, 4 septembre 1838.

MADAME BODILLY, de Paris, à l'honneur d'annoncer qu'elle est maintenant prête à donner des leçons particulières de langue française, à domicile, aux conditions les plus raisonnables. Elle s'assure que sa méthode d'enseignement donnera toute satisfaction aux personnes qui voudront honorer de leur confiance. Les ordres seront reçus chez M. Ray, marchand de tabacs, à la Basse-ville, ou chez elle-même, Faubourg Saint-Jean, rue Saint-George, maison de M. Pierre Drollet, forgeron. Mme. B. a enseigné dans quelques-unes des premières familles en Angleterre, en Irlande, à Guernsey, à Jersey, et dernièrement à Montréal. Québec, 5 septembre 1838.

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU. AVIS.

L'ASSEMBLÉE annuelle des membres de la compagnie d'assurance mutuelle contre le feu des comités de Saint-Maurice, Champlain, Nicolet et Yamaska, aura lieu au Bureau du Secrétaire de la compagnie, rue des Champs, en la ville des Trois-Rivières, le samedi jour d'octobre prochain, à ONZE heures du matin, auquel temps on soumettra un état général des affaires de cette institution et l'on procédera à l'élection d'un nouveau Bureau de Directeur pour l'année prochaine, en conformité aux actes du parlement provincial qui incorporent la dite compagnie et suivant les règlements d'icelle. P. B. DUMOULIN, président, R. C. KIMBERT, H. F. HUGHES, CHARLES MALHOT, JEAN DESFOSSÉS, EDWARD BARNARD, WILLIAM C. H. COFFIN, THOMAS BURN, PIERRE DESFOSSÉS, Bureau du Secrétaire de la compagnie d'assurance mutuelle contre le feu des comités de Saint-Maurice, Champlain, Nicolet et Yamaska, Trois-Rivières, 25 août 1838.

\$200 DE RECOMPENSE. PERDU, le 9 août, entre 11 et 5 heures, entre Lorette et le lac Saint-Charles, un PORTE-FEUILLE couleur ponce, contenant 1,500 piastres en billets de la Banque des États-Unis et quelques pièces d'or étranger. Toute personne qui le rapportera à J. C. REIFENSTEIN, rue de la Montagne, n. 6, recevra la somme récompense. N. B. Les numéros des billets perdus ayant été arrêtés, ils ne seront pas seulement remises à celui qui les aura trouvés, mais tendront à sa conviction. Québec, 10 août 1838.

MUSIQUE. SIGNOR VINCENT MAZZOCCHI, maître de musique d'Ancône (Italie) à l'honneur d'informer les dames et messieurs de Québec et des environs, que désirant ouvrir une académie de musique vocale et instrumentale, il vient de faire les arrangements nécessaires dans la maison, rue du Palais, vis-à-vis de la demeure de M. BALZAROTTI, où les amateurs de musique trouveront un prospectus de ses conditions. Il est espié et que la longue expérience qu'il s'est acquise dans l'enseignement de cet art, et son assiduité, lui méritent l'encouragement et l'approbation des dames et messieurs de ce pays. 17 juillet 1838.

AVIS. TOUS ceux qui ont des demandes contre la succession de feu dame MARGARET MACNIDER, en son vivant de Montréal, veuve de WILLIAM HOLMES, échevin, sont priés d'envoyer leurs comptes dûment authentifiés, soit au notaire sousigné, ou à GEORGE HOLMES PARK, échevin, à Québec, ou JOHN MACNIDER, échevin, à Montréal, ses exécuteurs testamentaires; et tous ceux qui doivent à la dite succession sont priés de vouloir bien payer à l'un desdits exécuteurs. LOUIS PANET, notaire, Québec, 21 mai 1838.

ON a besoin d'une personne habile à filer et carder l'étouffe du pays. S'adresser à PÉTER PALERSON, rue St-Jacques, Québec, 20 avril 1838.

VINS DE CHAMPAGNE ET DE BORDEAUX. LES sousignés viennent de recevoir par la British Queen, de Bordeaux : Cent paniers, d'une douzaine chaque, Rilly Mousseux, et Ay. Mousseux, de Jacob & Comp. de Rheims. —AUSSI— RYAN FRERES, Commercial Chambers, No. 6, Québec, 20 août 1838.

HEMORRHOÏDES, &c. HEMORRHOÏDES—Point de cure point de paiement. PRIX \$1. LINIMENT DE HAYS.—POINT DE DÉCEPTION. CETTE composition chimique extraordinaire, résultat de la science et invention d'un célèbre médecin, dont le public a été doté avec la senné d'un legs fait au lit de mort, a acquis depuis une réputation sans exemple, confirmant pleinement l'exactitude de la dernière confession du Dr. Grinley, tant respecté. "qu'il n'osait pas mourir sans laisser à la postérité l'avantage de sa découverte sur le sujet, et en conséquence il légua à son ami et son médecin Solomon Hays, le secret de sa découverte. Elle est maintenant en usage dans les principaux hôpitaux et dans la pratique privée de notre pays, comme la première et la plus sûre composition pour la cure des hémorrhoides, et d'une manière assez étonnante et efficace pour être incroyable, si ce n'est dans les cas où ses effets se font apercevoir extraordinairement comme dans les maladies suivantes : Pour l'hydropisie—Opérant une absorption extraordinaire tout d'un coup. Pour les enfures—Les réduisant en quelques heures. Rhumatisme—Aigu ou chronique, donnant un prompt soulagement. Maux de gorge—Par cancers, ulcères ou froid. Grippe et coqueluche—Extérieurement et sur la poitrine. Toutes contusions, distensions et brûlures—Opérant la cure en quelques heures. Plaies et ulcères—Nouveaux et anciens, et plaies fétides. Ses effets sur les adultes et les enfants dans les enfures, rhumatismes, et les toux et serremens d'estomac, par le réchauffement des parties ont été surpris au-delà de toute conception, à la remarque ordinaire de ceux qui s'en servent pour les hémorrhoides, c'est "qu'il agit comme un charme." HEMORRHOÏDES.—Le prix \$1 est remis à quiconque ayant fait usage d'une bouteille du Liniment de Hays pour les hémorrhoides, et rapporte la bouteille vide sans avoir été guéri. Tous les ordres postés du propriétaire à ses agents, et sur des milliers et milliers qui ont été vendus, sans en faire un seul qui n'ait été réus. Nous pourrions publier des certificats sans fins, mais nous préférons que ceux qui veulent l'article montrent les originaux aux acheteurs. ATTENTION.—Aucun n'est le vrai Liniment sans une enveloppe richement gravée, portant mon nom, et aussi ceux des agents. SOLOMON HAYS. A vendre en gros et en détail par COMBROCK & Co., New-York, et par un droguiste dans chaque ville des Canada. A vendre aussi chez les droguistes de Québec.

LISTE DES LETTRES NON RECLAMÉES QUI RESTENT AU BUREAU DE LA POSTE DE QUÉBEC, LE 5 SEPTEMBRE 1838.

[Si les lettres sous-mentionnées ne sont pas retirées d'ici à SIX SEMAINES elles seront remises au "Dead Letter Office." N. B.—Les personnes qui les demandent au bureau sont priées de dire qu'elles sont les lettres annoncées.]

A. 4 Arven Jas 11 Allen J. P. 5 Adersy Ferum 12 Aubrey Mrs 6 Alter Jos 14 Auge Mr 7 Ahern Pat 15 Archambault M 8 Armstrong J D 16 Amory Helen A 9 Ashe Mary 17 Arnold R v W 10 Anderson John

B. 1 Bernard J B 2 Blair John 3 Biner Yveuve 4 Boyd Robt 5 Breakenridge Jos 6 Breakenridge Jos 7 Bourgette Jos 8 Boel Geo 10 Brown Margt Miss 11 Brochu Louis 12 Bavin Ch 13 Bionne Etienne 14 Burke L 15 Brunet Jos 16 Brown Jas 17 Buchanan Capt 18 Bure au Mr 19 Brian Mary 20 Bampfield Mrs 21 Brown Wm 22 Boulanger Claressa 23 Brown Pat 31 Bowen Pat 52 Birchfield Margt 54 Brown Dr 55 Burke L 57 Baptist Geo 58 Bernard Sophia

C. 3 Connelly John 4 Cameron John 6 Clark Fitz 7 Coleau P & T 8 Crisler John 9 Campbell J H 11 Callan Mich 13 Chisley Peter 15 Crowley Dan 17 Cinnamon Sam 18 Chadwick C C 20 Choinière Pierre 21 Cleator Wm 22 Crocker L E 23 Colson J 25 Collin Lorent 26 Cardinal Jean 29 Carson Wm 31 Charante Fran 34 Conway Martin 35 Coffin G W 36 Conly Mr 37 Collin Mr 38 Connors Brian 39 Corneil Mr

D. 1 Dair Park 2 Diner Mrs 3 Desbross Ed 5 Danil Wm 7 Dadre Franc 8 Dob on R 9 Dolus Mrs 10 Daches Jos 11 Davies H 12 Dinan Maria 13 Doherty Mary 14 Davis John 15 Davidson Alex 16 Douglas R 18 Dougall Mr 19 Diamond Hugh 20 Davies Ewen 21 Dequie M G 22 Dechan Ellen 23 Doyle M A 25 Dunne Michl

E. 1 Enright W 2 English Thos 3 Essouf Abm 4 Ewisau Math 1 Fain Allis 2 Fleming Jas 4 Finegan Jos 5 Furdy Cath 9 Fraser Wm 10 Fraim Alx 1 Grant J W 2 Gauvin Michel 5 Gagnon Geo 5 Gyroax Valier 7 Gerard v r 8 G. Hagher Jane 10 Glodstone Sam 11 Gaven And 12 Gaudin R M 13 Gouin Jean 14 Gagnon Pierre 18 Gray Jas 19 Gylard W

F. 1 Hersy Steph 5 Hewitt Chas 4 Hopkins John 5 Hough Wm 6 Hayes Richard 7 Home Jan 8 Hall A 9 Hutton Peter 11 Hutton Henry 15 Hampton Geo 19 Hutton Mr C 20 Henderson Wm 23 Hardy M 24 Hamilton Jos 25 Homes Wm 26 Hunt Gen

G. 1 Killaran Thos 4 Kirkpatrick Mr 5 Kelly J & J 6 Keely S W 7 King Heien 8 Kirk Wm 9 Kelly Wm 2 Lowry John 4 Lane Even 7 Lell thore Jos 10 Lacombe Mad 13 Lafond Mary 14 Legghorn Mr 15 Lrant Leon 16 Laurencel Jas 17 Langlois Lisette 19 Lenton Am 20 Lonnaque L 21 Lande S Pat 22 Lason David 23 Lout n Chas 25 Leclair Laurent 26 Leak Jas 28 Lemaire Mary

M. 1 McKay John 2 McDavell John 3 McNab David 4 Matthews Henry 5 McGrath D n 9 Mague Thos 12 McAdin Wm 14 McNight Betty 15 Merul Mr 16 McNeil Pat 17 Mauffel Jon 18 McCann Jas 19 McRees Jas 20 McBean John 21 McDunnell A Inch 22 McBride Jas

N. 1 Nuly John 5 Neil Johanna 4 Nicholou Geo 1 O'Rourke H 2 Ouston Thos 3 O'Dean Mrs 4 O'Brien Edw 5 O'Brien Den 1 Pacaud E L 3 Paddon Edw 4 Pica E 5 Puthomme A 6 Parise Geo 7 Pecore Elza 8 Pugsley Nath 9 Porter Char 10 Pu'homme Ant 11 Parkin J B 12 Plunkett Thos 15 Parant Jos

Q. 1 Quirk Mary 2 Quellan Timothy 1 Roche Wm 2 Roberson Jas 5 Robinson S 6 Rod John 7 Roberson Chas 9 Robinson Louis 12 Roberts Mr 16 Rubergo Veuve 19 Russell John 20 Russell & alcon & Co 22 Roe W D 1 Smith C W 2 Smeu Betsy 3 Sanfous Michel 4 Scott Jobt 7 Sullivan Harriet 10 Smith H 11 Simson Thos 14 Sironon Mr 15 Sparks Nicholas 16 Scott Cap Wm 18 Story Mr 19 Shaer Reuben 20 Stahery R 21 Suence And 24 Symes John 25 Stewart G O 26 Staten J A

T. 1 Thompson Barney 2 Timmons John 4 Tourangeau Widow 5 Tucker Stephen 6 Tronx Jos 7 Tronxon Robt 8 Turner Han 9 Turner John 10 Turner John 11 Tanguay 12 Taylor L B 13 Taylor Harriet 14 Turner Geo 15 Turgeon Et Col 16 Tronxy Ed 17 Tronxy L S 18 Thompson Rich

V. 1 Vincent Robt 2 Vuile Mad 3 Vahere Augtn 4 Voyer Col 1 Walsh John 4 Walsh Jas 6 Walker Robt 7 Wear Michel 8 Wilson Jos 10 Wakefield J 11 Wakefield Wm 12 Walsh Mary 13 Wing v r 14 Winter Perie 15 Wells Alph 5 Vermillon Jos 6 Valerand Jaques 7 Vachet Rev 8 Villeneuve Fran 16 Waiker J 17 Witsou Caroline 18 Wilson Archd 19 Walker J H 20 Wa son John 21 Waterson Wm 22 Wing v r 23 Walsby Sarah 24 Williams Zac 25 Wl t Ja 26 Wakefield Eli

Y. 1 Young Hy 2 Yeates Mr 3 Young Alex 4 Young Mrs

41 Moricote Leon 77 Morrison Ed 42 Munroe Jac 78 Murphy Dan 43 McKenzie Wm 79 McCreedy Dennis 44 McAllister Richd 78 Marotte Leon 45 McCutcheon John 79 Manning Dan 46 McDonald Capt 80 McCreigh Hugh 47 Manning W r 81 Mann J s 48 McNeil John 82 McDonald Allan 49 Mathew Jno 83 McDonald Nich 50 Mercier Paul 84 Valloum Mr 51 McClary Robt 85 Mahonnes Jer 52 Malh n Mary 86 Maxwell Capt 53 McHugh Fran 87 M D 54 Mullins Dan 88 McShoul Dennis 55 Marshall John 90 Marshall Col W 56 McGill John 91 McDonald A It 57 Manning W r 92 McDonald Allan 58 McNight Betty 93 Vinford Mary 59 McAl Lizette 94 McKaie Jas 60 McIntosh Dan 95 Mitchell Fran 61 McAuly Terry 96 McGrath B 62 Millford ary 97 McGorrick Chas 63 McCorrick Mary 98 McNeil Rich 64 McKinnon Jean 99 McParrott Leon 65 Mathers v r 100 Math J-hn 66 McGil's Road 101 McDonald Allen 67 McGil's archd

N. 5 Naughton Michel 7 Newcomb Eliza 8 Nisimou Jock 6 O burn Alex 7 O'Hara John 8 O'Brien F d 9 O'Brien Jas 10 O'Neil W B

P. 14 Paton Edw 15 Picae Thos 16 Poulson Jno 17 Peter Archd 18 Palmer John 19 Poulfor J B 20 Pigeon Jos 21 Poullette Mr 22 Picard Thos 23 Philippe Chas 24 Prout Margt

Q. 3 Quigley Robt 4 Quercet Mich 25 Rol Chas 26 Rhodes Ben 27 Romney J an 28 Rowland H n 29 Roberston Chas 30 Roberston John 31 Roberston John 32 Rodd H 33 Ross Wm 34 Ross C W 35 Robitaille Etienne 36 Ritchy John S 37 Stott Jas 38 Stoddard Young 39 Smith C W 40 Smerwood Neron 41 Sharp Jas 42 Stacey Jas 43 Southy Agriculural 44 Southy Mr G 45 Spaldy Pat 46 Spence Sam 47 Spore Lec 48 Sproul Jos 49 Stevenon Jas 50 Summit Wm 41 Stewart Denis 42 Stooks John

R. 1 Quigley Robt 4 Quercet Mich 25 Rol Chas 26 Rhodes Ben 27 Romney J an 28 Rowland H n 29 Roberston Chas 30 Roberston John 31 Roberston John 32 Rodd H 33 Ross Wm 34 Ross C W 35 Robitaille Etienne 36 Ritchy John S 37 Stott Jas 38 Stoddard Young 39 Smith C W 40 Smerwood Neron 41 Sharp Jas 42 Stacey Jas 43 Southy Agriculural 44 Southy Mr G 45 Spaldy Pat 46 Spence Sam 47 Spore Lec 48 Sproul Jos 49 Stevenon Jas 50 Summit Wm 41 Stewart Denis 42 Stooks John

S. 27 Stott Jas 28 Stoddard Young 29 Smith C W 30 Smerwood Neron 31 Sharp Jas 32 Stacey Jas 33 Southy Agriculural 34 Southy Mr G 35 Spaldy Pat 36 Spence Sam 37 Spore Lec 38 Sproul Jos 39 Stevenon Jas 40 Summit Wm 41 Stewart Denis 42 Stooks John

T. 11 Tanguay 12 Taylor L B 13 Taylor Harriet 14 Turner Geo 15 Turgeon Et Col 16 Tronxy Ed 17 Tronxy L S 18 Thompson Rich

V. 5 Vermillon Jos 6 Valerand Jaques 7 Vachet Rev 8 Villeneuve Fran 16 Waiker J 17 Witsou Caroline 18 Wilson Archd 19 Walker J H 20 Wa son John 21 Waterson Wm 22 Wing v r 23 Walsby Sarah 24 Williams Zac 25 Wl t Ja 26 Wakefield Eli

Y. 3 Young Alex 4 Young Mrs

DOCTRINE DE L'EGLISE CATHOLIQUE D'IRLANDE, ET DE CELLE DU CANADA, SUR LA RÉVOLTE.

RECUEIL DE PIÈCES CONSTATANT L'UNIFORMITÉ DE CETTE DOCTRINE DANS LES DEUX PAYS, ET SA CONFORMITÉ AVEC CELLE DE L'EGLISE UNIVERSELLE.

CET ouvrage, formant un volume de 129 pages in-12, est maintenant en vente au bureau de la Gazette de Québec, prix, broché, 1s. 5d. Il contient les pièces suivantes, avec un avant-propos et des notes : 1. Adresse des Evêques, du Clergé, de la Noblesse et des gentilshommes catholiques d'Irlande à Son Excellence le Lord-Lieutenant, du 30 mai 1798, signée par vingt-neuf évêques, et plus de deux mille autres catholiques; 2. Réponse de Son Excellence, à cette adresse; 3. Remontrances des Evêques, du Clergé, de la Noblesse et des gentilshommes d'Irlande, du 29 mai 1798, adressée aux personnes qui, professant la religion catholique, s'étaient révoltés contre le gouvernement, mêmes signataires; 4. Remontrance du docteur Dillon, évêque catholique de Kilmacough et Kiferona, aux peuples de ces diocèses; 5. Remontrance du docteur Moylan, évêque de Cork; 6. Remontrance du docteur Coppinger, évêque de Cloyne; 7. Lettre pastorale du docteur Troy, archevêque de Dublin; 8. Remontrance des évêques de l'Irlande, dans toutes les églises catholiques de l'archevêché de Dublin, et adoptée par le clergé du diocèse de Waterford; 9. Remontrance du docteur Young, évêque de Limerick; 10. Remontrance des sept évêques de la province de Munster, aux évêques de leurs diocèses; 11. Lettre du docteur Hussey, évêque de Waterford, au docteur Heaton son vicaire-général; 12. Lettre du docteur Troy, archevêque de Dublin, à tous les pasteurs de diocèses, avec une exhortation et une formule de sentence d'excommunication qu'il leur enjoit de lire à chaque messe; toutes les pièces précédentes à l'occasion de la révolte de 1798; 13. Lettre pastorale du docteur Doyle, évêque de Kildare; 14. Lettre de Mgr Briand, évêque de Québec, à l'occasion de la révolte de 1798; 15. Circulaire adressée par Mgr. Huber, évêque de Québec, à MM. les curés, du diocèse, en 1795, lorsque la province de Québec fut déclarée un territoire français par le traité de Paris; 16. Mandement de Mgr. de Québec, à l'occasion de la guerre de 1812; 17. Mandement de Mgr. Larigue, évêque de Montréal, du 24 octobre 1837, (adopté par l'évêque et le clergé catholique du Haut-Canada); 18. Mandement de Mgr. Signay, évêque de Québec, du 11 décembre 1837; 19. Mandement de Mgr. Larigue, évêque de Montréal, du 8 janvier 1838; 20. Lettre Encyclique de N. S. P. le Pape Grégoire XVI, à tous les Patriarches, Princes, Archevêques et Evêques, du 25 juin 1834.

Imprimé et publié dans la Basse-Ville de Québec rue de la Montagne, N. 2, par WILLIAM NELSON, de Valcartier, dans le Comté de Québec, pour le compte et ISABEL MARGARET et JOHN NELSON, fils, donateurs de feu leur frère SAMUEL NELSON, 8 septembre, 1838.